



Toulonne

Informations

[facebook.com/mairie.toulonne/](https://www.facebook.com/mairie.toulonne/) www.mairie-toulonne.fr

N° 227- Janvier 2023

Edito

COMMUNICATION

Le bulletin municipal et la nouvelle application IntraMuros à votre service...



IntraMuros

Les premiers bulletins municipaux ont été créés à la fin du 19^e siècle. Ils se sont développés avec la loi municipale du 5 avril 1884, qui pose le principe de l'organisation et des attributions de toutes les communes de France.

Notre bulletin mensuel vous informe et contribue à vous faire part de nos actions et de nos projets communaux. Il concerne les différents domaines de la vie quotidienne ainsi que l'animation du territoire de notre Communauté de Communes. C'est aussi un espace de communication pour les associations toulennaises.

Les usages évoluent avec les outils numériques à notre disposition. Dorénavant, la version dématérialisée du bulletin vous est proposée. Il suffit de s'inscrire via notre site ou l'application IntraMuros.

Toutefois, si vous préférez lire la version papier, il vous faudra apposer sur votre boîte aux lettres l'autocollant «Oui, au bulletin de ma commune» que nous distribuerons

avec le prochain bulletin ou que vous pourrez retirer à l'accueil de la Mairie.

L'application IntraMuros remplace dès à présent l'application Panneau Pocket. Le besoin pour les collectivités de se rapprocher de leurs administrés s'est renforcé avec la crise sanitaire du Covid. Pour y répondre, la Communauté de Communes a adopté l'application IntraMuros. Cette application offre un canal direct d'information auprès des administrés, sur leur smartphone !

Vous y trouverez les informations toulennaises, de la CdC, de l'Office du Tourisme, ainsi que celles des communes voisines si elles sont adhérentes du dispositif.

Vous pouvez dès à présent télécharger l'application sur Google Play ou Apple Store.

La commission Communication

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier, ramassage en porte à porte tous les 15 jours des emballages et papiers dans votre bac jaune, des déchets verts dans votre bac vert.

Mise à disposition **GRATUITE du bac jaune** au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine - "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 h à 17 h.

Bac vert en vente au siège du Sictom.

Ramassage des Déchets verts : jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier

Ramassage des emballages, papiers : vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

 **Ordures ménagères**

 **Déchets verts**

 **Emballages**

Février		Mars	
1 M		1 M	
2 J		2 J	
3 V		3 V	
4 S		4 S	
5 D		5 D	
6 L		6 L	
7 M		7 M	
8 M		8 M	
9 J		9 J	
10 V		10 V	
11 S		11 S	
12 D		12 D	
13 L		13 L	
14 M		14 M	
15 M		15 M	
16 J		16 J	
17 V		17 V	
18 S		18 S	
19 D		19 D	
20 L		20 L	
21 M		21 M	
22 M		22 M	
23 J		23 J	
24 V		24 V	
25 S		25 S	
26 D		26 D	
27 L		27 L	
28 M		28 M	
		29 M	
		30 J	
		31 V	

Les conteneurs **DOIVENT ÊTRE RETIRÉS** de la voie publique dès que possible après le ramassage.



Inscriptions Rentrée Scolaire 2023 - 2024

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2020.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne 10 février.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux: **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous téléphonique avec Mme Lauriac Dupin en contactant le 06 35 78 58 58.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : **Horaires du centre de recyclage de Langon** : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : **Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.**

Ramassage des emballages, papiers : **vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.**

La Poste : **Lundi au vendredi : de 14h à 16h30.** Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Bulletin d'information de TOULLENNE.
 Directeur de la Publication :
Christian DAIRE, Maire.
 Mise en page, Imprimerie :
Sauternes Impression. Photos : Mairie
 Site : www.mairie-toulonne.fr



Déclaration obligatoire pour les propriétaires

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023.

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace «Gérer mes biens immobiliers» du site impots.gouv.fr. Les explications avec Service-Public.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances 2020.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter : le numéro d'assistance des usagers particuliers au **0 809 401 401** (numéro non surtaxé).



OPAH -SOLIHA rénovation de l'habitat

La Communauté de Communes du Sud Gironde se mobilise depuis 2018 pour favoriser la réhabilitation de l'habitat privé ancien. Des moyens financiers importants sont mobilisés et permettent aux habitants du Sud Gironde, propriétaires occupants ou bailleurs, de bénéficier de subventions directes et d'un accompagnement administratif et technique pour améliorer leur logement.

Cette opération, qui prendra fin en 2023, a déjà financé les projets de rénovation de 226 logements sur le territoire, générant ainsi 5,2 millions d'euros de travaux. Elle comprend deux volets :

- Des aides financières pour la réalisation de vos travaux (Communauté de communes, ANAH, département, caisses de retraite, etc) ;
- Un accompagnement gratuit administratif et technique tout au long de votre projet.

Contact et permanences :

SOLIHA Gironde est l'association choisie par la CdC pour animer l'OPAH sur son territoire. Pour toute information, vous pouvez les contacter directement au 05 56 33 88 88 ou par mail info.gironde@solihha.fr

Des permanences territoriales sont assurées pour vous permettre de bénéficier d'un service de proximité :

- À Langon, au 26 rue Maubec, le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h ;

- À Villandraut, en Mairie, le 3^{ème} jeudi du mois, de 10h à 12h.

Prochainement, l'application Panneau Pocket sera abandonnée.

Téléchargez dès aujourd'hui, l'application IntraMuros.



1000 premiers jours

Bébés, parents : bien démarrer nos nouvelles vies

...à la maison, dans nos têtes, lors des moments passés ensemble. On trouve ici des clés pour notre santé à tous et le développement de bébé.

Parents, futurs parents, trouvez des réponses simples et claires sur le site www.1000-premiers-jours.fr

Retrouvez de nombreux conseils et astuces, en cliquant sur les pièces et les objets de la maison. Vous découvrirez des idées pour mieux vivre votre nouveau quotidien, pendant la grossesse et les premières années de bébé.



Histologe

La préfecture de la Gironde lance un nouveau service public en ligne, Histologe, pour faciliter le signalement des situations de mal logement dans le département. Cette plateforme, entièrement gratuite, est un guichet unique dématérialisé de signalement destiné à toute personne confrontée à une situation de mal logement, aussi bien locataires que propriétaires : sécurité, mauvaise isolation, humidité, présence de nuisibles, absence de chauffage...

En quelques minutes, l'occupant ou le propriétaire, par le biais de questions précises, décrit la nature et la gravité de sa situation. Histologe apporte ensuite une réponse personnalisée au demandeur tout en lui garantissant un accès facilité à son dossier et à son avancement. Histologe facilite également la coopération entre les acteurs compétents en centralisant le traitement et la réponse aux signalements.

Pour vous rendre sur Histologe : <https://histologe.beta.gouv.fr>

Informations complémentaires sur www.mairie-toulonne.fr

Signalez votre problème de logement

Votre code postal*

Ex. : 59000

Accéder au service

Comment ça marche ?



Vous avez repéré un ou des problèmes dans votre logement ?



Saisissez votre problème en quelques clics sur le service Histologe.



Histologe qualifie votre problème et le renvoie vers la bonne administration.



Le service adapté reçoit votre signalement !



Résumé du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Décisions à prendre

1) Recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi avec Pôle Emploi

M. le Maire rappelle aux élus le départ à la retraite à compter du 1^{er} avril 2023 d'un de nos agents techniques titulaires (Pascal NODOT). Afin de pourvoir aux besoins du service, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Par l'intermédiaire de la Mission locale du Sud-Gironde, M. Gaétan LAMOUREUX, titulaire d'un «baccalauréat professionnel – spécialité Forêt», a bénéficié d'une mise en situation en milieu professionnel au sein de l'équipe technique communale entre le 9 et le 13 janvier. Au cours de cette période, ce dernier a observé et participé aux diverses tâches d'entretien du domaine public communal (propreté, bûcheronnage, débroussailluse, «point-à-temps», compostage...).

Au terme du bilan réalisé avec lui par M. CATTANEO, ce jeune a donné satisfaction, son énergie et sa volonté laissent augurer de bonnes capacités d'intégration, d'adaptation et de formation, favorables pour le fonctionnement du service.

À ce titre, M. le Maire propose de solliciter auprès de la Mission Locale du Sud-Gironde, la mise en œuvre du CAE – PEC (Parcours Emploi Compétence) à compter du 1^{er} février 2023, pour une durée de 12 mois, sur un temps complet (35/35^{èmes}) pour ce dernier.

Le taux de prise en charge devrait être de 30 % de 26 h, outre l'exonération des charges patronales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais – prestations de services 2023

M. le Maire propose de renouveler la convention de services que nous avons avec le SIVOM.

À ce jour, nous utilisons le fauchage, le faucardage, la rénovation de voirie et le prêt de nacelle.

M. CATTANEO tient à souligner la qualité du travail des agents du SIVOM, notamment lors des opérations de faucardage.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Renouvellement du contrat

montant de recettes exceptionnel suite à des dons.

Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 13 503.06 €, tandis que les recettes réelles ont été de 27 084.70 €. Ajouté au résultat reporté de l'exercice 2021, cela donnera un résultat de clôture (à reporter sur l'exercice 2023) de 13 581.64 €.

Le nombre de demandeurs d'emploi repasse sous la barre des 200.

3) Constitution d'un groupe de travail «Sécurité routière Route de Landiras»

Nous avons reçu les relevés de vitesse effectués pour le Centre Routier Départemental sur la Route de Landiras au mois de décembre.

hygiène alimentaire avec LDA33

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'analyses alimentaires pour le restaurant scolaire de l'École Georges Brassens. Le Plan de maîtrise Sanitaire (PMS) décrit les moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Ce PMS doit prévoir un plan d'autocontrôles intégrant des analyses microbiologiques destinées à s'assurer régulièrement des dispositifs préventifs mis en place dans l'établissement.

La proposition du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) répond aux exigences réglementaires en mettant en avant la prévention des risques sanitaires.

Ces dispositions ont été validées par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde (DDPP33) en charge des inspections sur notre département.

Le coût annuel de cette prestation sera de 944,36 € HT en 2023 (soit 1 133,23 € TTC).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Informations

1) DIA – Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées, excepté pour 2 affaires, sur lesquelles des informations supplémentaires sont demandées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) CCAS : présentation du bilan comptable et d'activité 2022 par Mme BOUCAU

Mme BOUCAU présente les résultats comptables et le bilan d'activité 2022 du Centre Communal d'Action Sociale. Le résultat comptable de l'année 2022 a été marqué par un

Les résultats ne sont pas bons : 70 % d'excès de vitesse avec 85 % des excès à 67 km/h soit 17 de plus.

Il s'agit de choisir des aménagements qui seront pertinents : feux micro-régulés, chicanes, passages piétons.

Le groupe de travail constitué se rapprochera du CRD pour mener cette réflexion.

Constitution d'un groupe de travail : Christian DAIRE, Jean-François BALADE, Jean-René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Nadine NORGUET, Nicolas PINAULT, Christian RATEAU, Dominique SÉSÉ-DUVILLE.

La 1^{ère} réunion se déroulera vendredi 10 février 18h30.



4) Préparation de l'extension du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire

L'EN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) a informé la Mairie de la très forte probabilité d'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle car les effectifs sont en augmentation. Cela engendrera une nouvelle répartition des classes avec l'utilisation d'une classe supplémentaire. Tous les jours, une quarantaine de personnes interviennent sur le temps scolaire. Les enfants sont d'ores et déjà très nombreux en périscolaire.

Il est donc nécessaire d'envisager très rapidement la construction d'une nouvelle salle ainsi qu'une salle de réunion.

Constitution du groupe de réflexion : Christian DAIRE, Jean-François BALADE, Jean-Luc BERRON, Jean-René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Romain CHRÉTIEN, Nadège

Questions diverses

Christian DAIRE relate la réunion avec les élus de Preignac concernant leur expérience de vidéo-protection. Cela semble se rapprocher de nos besoins. La question sera à débattre.

Il assistera mardi 24 janvier à 11h à la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) où seront présents M. le Sous-Préfet, les directeurs décole, la Gendarmerie... LE CLSPD est initié par la CdC Sud Gironde, mais ne concernera au début des travaux que Langon et ses communes avoisinantes.

Danièle SOUPERBAT demande quelles ont été les conclusions de la réunion du SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) ? Extension de la zone Natura2000 sur 200 à 300 m (peupliers de l'autre côté de la digue). Les propriétaires de peupliers s'inquiètent de contraintes environnementales futures. Tout au long des ruisseaux, des lagunes, il est impossible de planter sur 15/20 m.

Nadège DESCLAUX a remarqué que les panneaux «sens interdit» du parking de l'Espace Culturel sont placés très bas et peuvent induire en

DESCLAUX, Jacques FAVIER, Claire JEANSON, Bernard LAMARQUE.

La 1^{ère} réunion se déroulera mercredi 8 février à 18h30. Un plan sera fourni en amont pour que chacun puisse se faire une idée.

5) Commission Agenda 21 : organisation de la prochaine réunion

La prochaine réunion se déroulera lundi 30 janvier à 18h30. Il s'agira de faire le bilan des actions 2022 et envisager les projets pour 2023.

6) Distribution des bulletins d'informations communales

Il est proposé de modifier la distribution du bulletin communal pour tenir compte de l'augmentation du prix, de la problématique de la distribution et du coût environnemental de papier pour un bulletin que certains ne lisent pas.

Pourquoi avons-nous choisi d'éditer le bulletin mensuellement ?

- Parution du résumé du conseil dès le

mois suivant, afin de ne pas avoir des informations importantes obsolètes

- Les informations Mairie

- Un espace pour les associations

- Des informations plus générales ayant trait au quotidien des administrés

- Parution papier pour inclure tous les administrés

Toutefois, les moyens de communication actuels nous permettent de proposer une parution dématérialisée. Les administrés pourront choisir de recevoir la version papier ou alors sa version numérique dans leur boîte mail.

Un autocollant sera apposé sur la boîte aux lettres signifiant que l'on veut le recevoir ou bien on s'inscrit via un formulaire pour recevoir la version en ligne.

Les modalités seront précisées dans le bulletin du mois de mars.

erreur les automobilistes. Plusieurs positionnements ont été testés par le passé, celui-ci avait retenu notre attention.

Jean-René BOUCAU fait un bilan des autorisations de louer 2022. Le permis de louer est opérationnel depuis le 1er juillet 2021. Au 31 décembre, 20 dossiers ont été déposés et traités.

Sur ces 20 dossiers :

- 7 n'étaient pas concernés par l'autorisation préalable à la location, soit pour date de construction du logement postérieure à 2000, soit car non situés dans le périmètre concerné par l'autorisation préalable ;

- 12 permis ont été accordés après visite domiciliaire ;

- 1 dossier a été annulé par le propriétaire.

Le bilan des déclarations de mise en location 2022 : 11 dossiers ont été déposés, 10 ont été validés.

Jean-François BALADE indique que le 1^{er} ramassage des conteneurs jaunes s'est bien passé. Il y a eu 150 contrôles, avec seulement 3 négatifs (un mot est laissé dans la boîte aux lettres). Un conteneur sera mis à

disposition du tennis, à charge pour eux de le sortir les veilles de collecte.

Il rappelle également qu'il ne faut pas laisser les conteneurs sur la voie publique après la collecte. Des interrogations ont été émises sur les composteurs à l'école : on a ajusté le fonctionnement. Bernard Lamarque pense qu'il faut le repenser. Jean-François Balade proposera lors du prochain bureau syndical un ramassage du compost pour les collèges et écoles. Le compostage va devenir obligatoire pour la restauration collective.

Jacques FAVIER fera un point sur les autorisations d'urbanisme lors du prochain conseil.

Marie-Claude BOUCAU rappelle le repas communal du 5 février au Complexe Sportif, l'Espace Culturel n'étant pas assez grand. Le dispositif d'organisation est précisé.

Prochains conseils :
Les vendredi 24 février et
vendredi 17 mars
à 18 h 30



Judo Club Toulonnais

Ça bouge au bureau !

Après une courte interruption liée aux vacances de fin d'année, les cours ont tous repris pour les jeunes et moins jeunes licenciés du Judo Club Toulonnais. À leur grande satisfaction, les dirigeants du club ont constaté que cette trêve n'a pas entaché la motivation des judokas qui sont revenus en nombre sur le tatami. À cela, le JCT enregistre l'arrivée de nouveaux licenciés qui viennent grossir un peu plus un effectif déjà très fourni.



Côté dirigeants, le président M. Philippe Ribes, à qui nous devons la très bonne santé actuelle du JCT grâce à son travail acharné et dévoué pour le club, notamment lors de la gestion très compliquée de la crise Covid, laisse sa place à M. Vincent Dumon. Vincent est un judoka pratiquant arrivé au club en 1996 et qui était déjà membre du bureau actuel, occupant la place de secrétaire. Pour reprendre cette place de secrétaire laissée vacante, le comité directeur a voté l'intégration de M. Brendan Dénoual. Intégré également le comité directeur Mme Clémence Morel.

Le Judo Club Toulonnais souhaite bon courage pour cette mission à la nouvelle équipe dirigeante et remercie un fois de plus M. Philippe Ribes pour le travail accompli.

Vous pouvez vous aussi venir pratiquer le judo et/ou le jujitsu/self défense en loisir ou en compétition, mais aussi le Taijso pour une remise en forme.

Retrouvez les horaires d'entraînements sur notre site : <https://judoclubtoulonnais.fr/>

ATPH

L'Association Toulonne Patrimoine Histoire vient de franchir une nouvelle étape dans l'embellissement de l'église Saint Saturnin en présentant, le samedi 14 janvier, les magnifiques peintures retrouvées du 19^{ème} siècle de la chapelle du Sacré-Cœur aux Conseillers départementaux du Sud-Gironde, aux élus de la commune, aux représentants du monde associatif, aux membres d'A.T.P.H. et autres défenseurs du patrimoine.

Menée de main de maître par Marco De Meo, cette restauration fut probablement la plus délicate à réaliser, la plus difficile, la plus longue avec deux mois et demi de travail. Elle illustre à nouveau l'immense talent de Marco. Après le bas-côté Nord (chapelle de la Vierge en 2014, plafond en 2017), c'est le bas-côté Sud qui vient de retrouver ses fastes d'antan (plafond en 2020, autel du Sacré-Cœur fin 2022/ début 2023). Comme une coquette devant sa glace, l'église Saint-Saturnin poursuit petit à petit sa remise en beauté, aidée en cela par la volonté et le dynamisme de l'association A.T.P.H. et de ses généreux donateurs, par l'engagement et le soutien de la commune et du département.

Mais, cela se voit comme le nez au milieu de la figure, l'église ne retrouvera tout son charme que lorsque réapparaîtront les peintures qui ornaient le cœur, disparues elles aussi sous une chape de plomb lors du sinistre de 1935. C'est le nouveau défi que s'approprie à relever A.T.P.H. avec ses fidèles soutiens. Voilà pourquoi, reprenant en titre l'interjection lancée sur sa page Facebook par Isabelle Dexpert, nous disons avec elle : CHICHE !

Louis Darrieulat

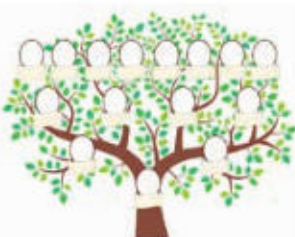


Généalogie

Création d'une association de généalogie

Toute personne désirant participer à la création d'une association de généalogie sur la commune est conviée à l'AG constitutive le samedi 18/02/2023 à 10h à la salle des associations.

Serge Dennes



RA.PE.TOU

Bienvenue à 2023 !

C'est une nouvelle année qui commence pour les RAPETOU, très certainement remplie de projets sportifs divers et variés. Pour cela, environ soixante-dix d'entre eux se sont réunis le dimanche 15 janvier au complexe sportif pour les vœux et un moment convivial autour de la galette des rois. Cela faisait plusieurs années que cette rencontre n'avait pas pu avoir lieu (contraintes sanitaires).

Les échéances ne manqueront pas : trail des Valentin à Fargues ou Bazas-Langon pour les prochains mois. Le 14 mai, aura lieu la célèbre Cavale des RAPETOU dont ce sera la 30^{ème} édition. Enfin, en juin, un week-end est prévu à Puycelsi dans le Tarn. Plusieurs courses ou randonnées seront au programme dans la forêt de la Grésigne.

Certains RAPETOU ont déjà commencé la compétition les 14 et 15 janvier à Bernos-Beaulac pour le 1^{er} trail du Ciron.

Prochaines échéances :

- 12 février : trail des Valentin
- 5 mars : Bazas/Langon
- 14 mai : 30^{ème} Cavale des RAPETOU
- 24 et 25 juin : week-end à Puycelsi (Tarn)

Si vous voulez rejoindre notre association, n'hésitez pas, quel que soit votre niveau !
<https://www.rapetou-toulonne.com/>
toulonne.rapetou@gmail.com



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»